

# COMMISSION FEMININE ET FEMINISATION

**La Commission se réunit  
Tous les Mardis  
De 14h00 à 16h30  
N° direct : 04.94.08.97.72**

***Réunion du Mardi 10 Septembre 2019  
P.V. N° 5***

**Présidente** : Mme Cathy DARDON  
**Délégué du C.D.** : M. André VITIELLO  
**Secrétaire de séance** : M. Francis GALIMI  
**Présents** : MM. Raymond CAZEAUX – Yves FRACHET

## INFORMATION

En application des articles 188 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la C. Féminine peuvent être frappées d'appel en 2<sup>ème</sup> instance auprès de la C. d'Appel Règlementaire du District du Var, dans le délai de DIX jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur internet,

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par email émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €).

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur la recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

## ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondance
- Engagements
- Actions diverses
- Desiderata

## INFORMATIONS

### Réunion de début de saison :

Une réunion d'information avec les clubs Féminins (U6 F à Séniors) aura lieu le **Jeudi 12 septembre 2019 à 18h30 au siège du District.**

### Rentrée du Foot U6F à U18F :

La Rentrée du Foot pour les féminines U6 F à U18F aura lieu le **Samedi 21 Septembre au Stade Léo Lagrange à Toulon.**

- U6F/U8F - U9F/U11F – U18F (matin)
- U13F – U15F (après-midi)

## CORRESPONDANCE

**S.C DRAGUIGNAN** : Engagement d'une équipe en catégorie Foot à 11 (En remplacement du Foot à 8).

**SIX FOURS LE BRUSC** : Engagement d'une équipe Seniors à 8. Pris note.

## ENGAGEMENTS 2019-2020

### SENIORS à 11 : (7)

CARQUEIRANNE LA CRAU 2 – LA LONDE 1 - PAYS DE FAYENCE – PUGET S/ARGENS – S.C.TOULON 2 – T.ELITE FUTSAL – SC DRAGUIGNAN

### SENIORS à 8 : (23)

A.S. ST-CYR - BESSE SPORTS – CARCES - COGOLIN – ROCBARON – FLASSANS - ASPTT HYERES - HYERES F.C – LE BEAUSSET - LA LONDE 2 – LA VALETTE – LE LAVANDOU - LE MUY - LE VAL BESSILLON - LES ARCS - PIGNANS – PLAN LA TOUR – SIX FOURS LE BRUSC – SC DRAGUIGNAN – ST-MAXIMIN – STE MAXIME – TRANS - US VAL ISSOLE

### U18F à 8 : (5)

CARQUEIRANNE LA CRAU 2 – ASPTT HYERES – HYERES F.C – FREJUS ST RAPHAEL – CSC FREJUSIEN

### U15F à 8 : (7)

ET. FREJUS/STRAPHAEL- HYERES F.C – LORGUES – DRAGUIGNAN – S.C. TOULON – TOURVES – SIX FOURS LE BRUSC

### CRITERIUM U13F à 8 : (11)

CS TOULON EST 83 – CARQUEIRANNE LA CRAU - ET. FREJUS/ST-RAPHAEL- GONFARON FC- HYERES F.C. – LA CADIERE – LITTORAL SPORT ACADEMY - PUGET S/ARGENS – S.C. TOULON – T.PIVOTTE SERINETTE - DRAGUIGNAN

### U6F/U8F et U9F/U11F

Inscription par mail à [secretariat@var.fff.fr](mailto:secretariat@var.fff.fr)

*Le planning et les calendriers seront établis après la réunion du 12 Septembre 2019.*

*Début des championnats Séniors : Octobre 2019*

## Précisions concernant les FEMININES QUI PEUT JOUER ?

- ✓ **Compétition Séniors à 11** : ouverte aux catégories Séniors – U18F – 3 U17F surclassées – 3 U16F surclassées
- ✓ **Compétition Séniors à 8** : ouverte aux catégories Séniors – U18F – 4 joueuses U17F – U16F surclassées (dont une seule U16F)
- ✓ **Compétition U18F** : ouverte aux catégories U18F – U17F – U16F – 3 U15F surclassées
- ✓ **Compétition U15F** : ouverte aux catégories U15F – U14F – 3 U13F surclassées
- ✓ **Critérium U13F** : ouverte aux catégories U13F - U12F – 3 U11F surclassées
- ✓ **Plateaux**
  - U9F / U11F** : ouverte aux catégories U11F – U10F – U9F
  - U6F/ U8F** : ouverte aux catégories U8F – U7F – U6F

---

## ACTIONS DIVERSES

### Actions et manifestations à venir :

**\* Réunion avec les clubs**

Jeudi 12 septembre 2019 (18h30) – District

**\* Réunion « Permis de conduire une équipe Féminine »**

Samedi 14 septembre 2019 (matin) – District

**\* Rentrée du Foot U6F à U18F**

Samedi 21 Septembre 2019 stade Léo Lagrange à TOULON



---

## DESIDERATA

### Club ne pouvant jouer que le dimanche

F.C. ROCBARON

### Club souhaitant jouer le samedi

S.C TOULON (U15F le matin)

---

*Prochaine réunion  
Mardi 17 Septembre 2019*

**La Présidente :** Cathy DARDON  
**Le délégué du C.D. :** André VITIELLO  
**Le Secrétaire de séance :** Francis GALIMI